



Taxe Locale sur la Publicité Extérieure Formulaire de déclaration 2018

ATTENTION :

DECLARATION A RENOUELER TOUS LES ANS
A REMPLIR MEME SI VOUS N'ÊTES PAS CONCERNES
A RENVoyer POUR LE 1^{ER} MARS 2018

Déclaration à adresser à :

Mairie de Lisieux- Service financier
21 rue Henry Chéron- CS 87 222
14 107 Lisieux Cedex

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Nom commercial de l'enseigne et adresse de l'établissement :

Nom de la personne chargée du dossier :

Téléphone ----- Mail -----

Je soussigné(e) -----

--

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Fait à ----- Le -----










Signature

(Nom et qualité du signataire)

(Cachet)

LES ENSEIGNES

UNIQUEMENT LES SUPPORTS PUBLICITAIRES FIXES (pas mobiles)

Type d'enseignes	Exemple	Indiquer le nombre de m ² pour ce type d'enseigne	Adresse du dispositif
LETTRAGE			
AFFICHE			
PEINTURE			
LOGO			
DRAPEAU			
TOTEM			
PANNEAU (considéré comme enseigne car situé sur le terrain du lieu d'activité)			
SAILLIE			
PLANIMETRE			
AUTRE (préciser)			

TOTAL DE LA SOMME DES SUPERFICIES	 m ²	

Le tarif applicable se détermine au regard de la somme des superficies de l'ensemble des enseignes taxables.

Somme des superficies :
 m²

	2018 (délibération 6 juin 2017)	Montant dû
<u>Somme</u> des superficies inférieure à 7m²	Exonération de taxe	
<u>Somme</u> des superficies comprise entre 7 m² et 12m² pour les enseignes <u>non scellées au sol</u>	Exonération de taxe	
<u>Somme</u> des superficies comprise entre 7 m² et 12 m² pour les enseignes <u>scellées au sol uniquement</u>	15,50 €/m ²	
<u>Somme</u> des superficies supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²	31 €/m ²	
<u>Somme</u> des superficies supérieure à 50m²	62 €/m ²	

Sont exonérés (article L2333-7 du code général des collectivités territoriales) :

- les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
- les supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat ;
- les supports relatifs à la localisation de professions réglementées ;
- les supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé ;
- les supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors, dans ce dernier cas, que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un mètre carré.

LES PANNEAUX PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES

Type de dispositif	Nombre de m ² (et préciser s'il s'agit le cas échéant d'un panneau simple face, déroulant ou trivision ?)	Adresse du dispositif	Tarif	Montant dû
Panneau publicitaire inférieur à 50 m²				
Dispositif non numérique			15.50€/m ²	
Dispositif numérique			46,50€/ m ²	
Panneau publicitaire supérieur à 50m²				
Dispositif non numérique			31€/m ²	
Dispositif numérique			93€/m ²	
TOTAL				

MONTANT TOTAL DÛ :

Montant dû au titre des enseignes :	Montant dû au titre des pré enseignes et panneaux publicitaires :	Montant total dû :
.....€€€

Dépose de dispositif au cours de l'année dernière :

En cas de démontage d'une enseigne ou d'un panneau publicitaire par rapport à l'année dernière, merci d'indiquer la date de dépose.

Nature du dispositif (enseigne ou panneau publicitaire)	Adresse du dispositif	Nombre de m ²	Date de dépose